

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7126
vendredi 20 mars 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Cinarchesi ed Aragona
**Le béhourd corse
entre en lice**

P4 À 6



Photo Céline Photographie

OPINIONS P2
CARBURANTS P16
BRÈVES P17
POLITIQUE P18
AGENDA P19
ANNONCES LÉGALES P7

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

HUMEUR***Induve sò passate e campagne à l'antica?***

Je ne sais pas pour vous, mais pour moi cette campagne des élections municipales laisse un arrière-goût d'inachevé, presque de vide. L'air de la campagne a changé. Et à l'inverse du climat, qui a plutôt tendance à se réchauffer, cette période électorale manque d'électricité dans l'air. Non que les candidats n'usent pas de toutes leurs propositions et autres leviers pour convaincre les électeurs, ni même que les passes d'armes, piques et autres attaques par médias interposés aient disparu, ou encore que les colleurs d'affiches ne passent pas des nuits à afficher les portraits de ceux qui aspirent à devenir maire ou à le rester. Mais le sentiment que les élections ne sont plus vraiment présentes sur la place publique est bien là, et nombreux sont ceux à l'observer. En Corse, nombre de communes, et non des moindres, avaient une seule liste en lice. Difficile donc d'imaginer des discussions enflammées au café, un journal à la main. Ou encore des électeurs essayant d'en convaincre d'autres à grand renfort de cris et de gestes plutôt que d'arguments. Il faut dire que la campagne à l'antica, plus folklorique, a été remplacée... ou plutôt s'est déplacée. Aujourd'hui, terminées les grandes tournées dans les bars et cafés du coin pour les têtes de liste et leurs équipes. Désormais, pour convaincre, il faut lâcher quelques deniers sur les réseaux sociaux pour sponsoriser des vidéos qui seront likées. La mise en scène électorale passe par des stories à l'intention de sa communauté, et les porte-à-porte comme les tractages sont ciblés à l'aide de l'intelligence artificielle. Oui, la façon de battre le pavé a changé. Certes, cette nouvelle manière de faire, pour ainsi dire imposée, permet au candidat et à ses colistiers, abreuvés de statistiques en tout genre, de mieux cibler leur électorat et d'économiser leur santé pendant de longues semaines. Une campagne pour ainsi dire presque déshumanisée, aux meetings et à la communication calibrés et policés. Lisses, à l'image de nos sociétés. Au risque, in fine, que les électeurs ne se sentent plus vraiment concernés. ■

Christophe GIUDICELLI

KAMPÀ

À LA UNE

**CINARCHESI ED ARAGONA
LE BÉHOURD CORSE ENTRE EN LICE
RENCONTRE AVEC
GHJISEPPU-ANTONE CICCOLI**

P4 À 6

**PRIX DES CARBURANTS
BRAS DE FER ET RECOURS**

P16

EN BREF ET EN CHIFFRES

P17

POLITIQUE

P18

AGENDA

P19

ANNONCES LÉGALES

P7

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
DIRECTION RÉDACTION**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU Saluta è paci?

A crisa chì hà scuzzulatu l'uspidali d'Aiacciu ùn hè mai stata solu un affari di parsoni. Eppure, hè grazia à una decisione umana ch'ella trova podassi oghji una prima soluzione, incù a partenza di u direttori, Jean-Luc Pesce. S'ella si ghjira una paghjina, u più difficiuli principia avà podassi. Dipoi parechji settimane, u stabilimentu hà cunnisciutu tinsioni maiò. Trà a greva di i portapazienti, a mubilizzazioni inde l'urghjenzi, l'occupazioni di i scagni di a direzzioni è i blucchimi simbolichi, u cunflittu avia francatu di manera prugressiva i muri di u spidali pà duvintà un sughjettu publicu è puliticu. Hè spuntata una rumpitura tutali di u dialogu suciali trà a direzzioni è una parti di i parsunali. U STC dinunziava una gistioni gravissima è dumandava ch'ellu si n'andessi u direttori, stimendu chì a so prisenza impidiscia qualsiasi surtita di crisa. Ma daretu à issu cunfrontu, hè un mali più prufundu chì s'hè manifestatu. I squadri di l'urghjenzi alertavani nant'à una saturazioni cronica di u sirvizi, a mancanza di letti par uspidalizà i malati è cundizioni di travagliu divintati difficiuli à tena. Aduniti in cummissioni medicali strasurdinaria, i medichi dinò ani fattu cunnosca u so parè, mittendu in avanti u periculu pà i pazienti in casu di prulungazioni di issa situazioni di crisa. Crisa chì ùn era dunqua micca solu suciali è hà fattu sorghja i dibbulezzi strutturali di un uspidali chì porta ellu solu una parti maiò di a risposta in saluta di a Corsica Suttana. Tuttu s'hè ritrovu rimissu in causa in un ambienti divintatu splusivu, ch'ella s'ighi l'organizzazioni di i sirvizii, i mezi umani o a guvernera. S'è a partenza di Jean-Luc Pesce hà pussutu pisà un blucchimu, ùn arriguleghja micca tuttu. I settimane di cunflittu avarani lacatu certi mucaturi è ci hà da vulè à ricustruisca un minimu di cunfidenza pà ritruvè un funziunamentu nurmalu. Bisugnarà à vultà à un dialogu ritrovu, ma dinò à sbuccà nant'à risposti cuncreti di pettu à i difficiultà dinunziati da certi parsunali. Parchì, infini, ciò chì conta u più, hè a qualità di i curi è a sicurezza di i pazienti. Nant'à un tarritoriu induva l'uspidali publicu hè un pilastru vitali, l'inghjocu trapassa largamenti un cunflittu di guvernera. S'ella s'appacia forsa a crisa, forsa ch'ella cumencia appena a sfida. ■ **Santu CASANOVA**

Cinarchesi ed Aragona **Le béhourd corse entre en lice**

Cinarchesi Ed Aragona, premier club de béhourd insulaire, a été fondé fin 2023 à Santa-Lucia-di-Moriani.

L'objectif du club, qui rassemble des passionnés d'histoire, de reconstitution et de combat, est de faire revivre l'esprit médiéval à travers une discipline aussi exigeante que fascinante.

Rencontre avec Ghjiseppu-Antone Ciccoli, son fondateur.

Le terme béhourd vient du vieux français behort, qui signifie heurter, dans le sens de frapper et se réfère de manière générale à un tournoi. On le retrouve également en anglais avec le mot buhurt. Il désigne aujourd'hui un sport de combat qui s'est implanté en France il y a 15 ans, adaptation contemporaine d'une pratique sportive et guerrière ancienne. Les compétiteurs s'affrontent en armure complète, à pieds, avec des armes en acier analogues à celles du Moyen Âge. L'association Cinarchesi Ed Aragona, premier club de béhourd à voir le jour en Corse, a été créée en 2023. Ghjiseppu-Antone Ciccoli, son fondateur, en est le principal responsable «avec Guillaume Armagnac, qui en est le président. Je tenais absolument à ce qu'il occupe ce poste, car en plus d'être un très bon ami, il nous met à disposition son terrain, son atelier ainsi que la lice, qui est l'arène où l'on s'entraîne. Il est très actif pour le club. Nous avons également deux entraîneurs, Hugo Bracali et Maël Villez. Nous comptons aussi un forgeron, ce qui est très pratique pour la fabrication des armes, afin qu'elles correspondent parfaitement aux normes de la licence. De mon côté, en dehors de tout le travail administratif, j'ai effectué beaucoup de recherches historiques afin de trouver un nom cohérent avec la période médiévale que nous représentons, car ce n'est pas uniquement du sport. C'est aussi une manière de mettre en avant le patrimoine insulaire. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé sur le logo du club, conçu comme une armoirie médiévale. Nous avons aussi essayé de trouver une traduction en corse du terme behourd; avec le professeur de langue corse Antoine Marielli, qui

est également chanteur au sein du groupe Diana di l'Alba. Nous sommes tombés d'accord sur le terme Impetu / Impetassi, qui signifie se heurter». Le principe du béhourd est simple, explique Ghjiseppu-Antone Ciccoli: deux équipes s'opposent et doivent mettre au sol tous les membres de l'équipe adverse par tous les moyens possibles, que ce soit par la frappe avec des armes lourdes, le KO technique ou bien la mise au sol, comme en lutte. Du moins par tous les moyens autorisés, car il y a des règles à respecter, qui interdisent un certain nombre de techniques très traumatisantes comme les clés de bras et de jambes, mais aussi les coups d'estoc -coups portés avec la pointe de l'épée- qui pourraient traverser la visière, ou les coups derrière les genoux, aux pieds, à l'aîne ou à la nuque. Par ailleurs, les armes utilisées par les compétiteurs ne sont ni tranchantes ni pointues. La pratique de ce sport n'en est pas moins intense et spectaculaire. L'équipe qui gagne est celle qui parvient à terminer la manche avec encore au moins un joueur debout sur ses deux jambes. Il existe également des duels où les combattants s'affrontent à un contre un, par catégorie d'arme. Les combats ont lieu dans la lice, champ clos généralement rectangulaire entouré de solides barrières. Des arbitres à l'intérieur et en dehors de la lice veillent au respect des règles, à la sécurité du public et des combattants, et comptent les points. Le club Cinarchesi Ed Aragona est affilié à la Fédération française de béhourd. «Il faut être majeur et souscrire à une licence. La licence coûte environ une centaine d'euros pour les compétiteurs en armure. Pour les pratiquants loisirs, elle est de 70 euros, et pour les adhérents qui souhaitent participer

à la vie du club en tant qu'arbitre ou écuyer, elle est d'une trentaine d'euros. Il faut aussi savoir que les compétiteurs en armure doivent acheter une tenue complète qui coûte entre 3000 et 5000 euros, ce qui représente un certain investissement. C'est pour cela qu'il n'est pas obligatoire d'acheter une armure immédiatement. Par exemple, nous nous entraînons en soft, c'est-à-dire avec des simulateurs d'armure et d'armes en mousse qui reproduisent les sensations de l'armure, mais à moindre coût. C'est excellent pour travailler la technique. L'avantage est que les gens peuvent commencer sans avoir à dépenser immédiatement dans une armure coûteuse, tout en apprenant les bases du combat. Le soft recrée les conditions de l'armure, mais il est plus facile à supporter, car il est moins lourd. Une armure peut en effet peser jusqu'à trente kilos.» Si les mineurs peuvent s'initier au béhourd, ils ne peuvent pas pratiquer le combat en armure avec le port d'armes en acier. Il existe beaucoup de clubs ouverts aux mineurs qui travaillent uniquement avec du soft. Ce n'est pas le cas de Cinarchesi Ed Aragona. «Pour le moment, nous avons préféré nous concentrer sur les adultes, car nous sommes en train de constituer une équipe sportive insulaire au niveau national pour participer à des compétitions. Elle s'appelle la Squadra Corsa et porte le blason de la Testa Mora». Un autre club corse de béhourd a en effet vu le jour: «Un de nos membres, David Diana, qui vient du sud de l'île, faisait exprès le déplacement pour venir s'entraîner chez nous. Il s'est rendu compte qu'il y avait une demande pour ce sport dans le sud de la Corse. Nous l'avons donc encouragé à créer son propre

Photo: J'Anghjulu Ramses Gulliotiez





Photos Céline Photographie (g) • ASD photographie(c)

« Cette période est assez peu connue et passe souvent inaperçue, car on parle beaucoup plus de la période de Pasquale Paoli. Beaucoup de personnes pensent également que les chevaliers n'existaient pas en Corse, alors qu'il y en a bien eu, même s'ils étaient peu nombreux. »

club, qui s'appelle I Ranfoni Rucchisgiani. Nous sommes donc partenaires. D'ailleurs, au niveau des logos, nous avons des éléments semblables: leur blason reprend celui d'Arrigo Della Rocca, une figure importante de l'époque médiévale en Corse, tandis que le nôtre reprend celui de Vincentello d'Istria, qui était son neveu».

Mais au delà de son aspect sportif et de sa dimension spectaculaire, le béhourd implique de la rigueur historique. « On ne fait pas n'importe quoi, car il y a tout un travail de recherche derrière. Les armures doivent être cohérentes: on ne peut pas, par exemple, mélanger des pièces d'armure européennes avec des pièces d'armure russes. C'est quelque chose de très sérieux. Les armures doivent avoir une cohérence historique. En compétition, il existe des comités historiques qui peuvent refuser votre participation si l'armure ne correspond pas à une époque médiévale précise ou si elle présente des incohérences. » Au reste, ajoute Ghjiseppu-Antone Ciccoli, « le béhourd en Corse est un beau prétexte pour remettre en lumière le patrimoine féodal insulaire. Cette période est assez peu connue et passe souvent inaperçue, car on parle beaucoup plus de la période de Pasquale Paoli. Beaucoup de personnes pensent également que les chevaliers n'existaient pas en Corse, alors qu'il y en a bien eu, même s'ils étaient peu nombreux. » Le club participe aux Médiévales de Levie et ses membres se déplacent aussi dans les établissements scolaires pour faire des démonstrations. « Nous avons également la chance d'avoir un président qui cuisine des recettes médiévales. Cela nous permet de proposer des camps médiévaux afin de montrer la vie à cette époque. Notre forgeron peut aussi montrer comment on fabrique une épée et expliquer dans quelles conditions travaillaient les artisans au Moyen Âge. Nous proposons des initiations en armure pour les personnes qui veulent essayer, ainsi que des initiations au soft

pour les enfants. Dans ce cadre-là, cela ne fait pas partie du club, ce qui nous permet de travailler avec les enfants et les scolaires dans un objectif plus pédagogique. Et nous avons aussi la particularité de travailler autour de la langue corse et d'apporter une dimension éducative, car le corse est une langue qui s'est en grande partie structurée à l'époque médiévale. C'est très important pour nous. »

Financièrement, outre le soutien de son président « qui est aussi notre mécène », Cinarchesi Ed Aragona a pu compter sur le sponsoring du Leclerc d'Alistro, « qui nous a aidé financièrement pour partir sur le continent afin de participer à une compétition. L'entreprise d'agrumes Fruticor nous a aussi beaucoup soutenus, tout comme certaines mairies. Ensuite, nous avons commencé à faire nos premières prestations, en Corse où notamment la Collectivité de Corse fait également appel à nous, comme sur le continent, ce qui nous permet de percevoir des cachets et de constituer une trésorerie solide. Nous sommes donc plutôt bien soutenus. Au niveau de la Collectivité de Corse, je suis actuellement en train de préparer des dossiers de demande de subventions. L'objectif ne serait pas seulement pour le club, mais surtout pour la création du premier tournoi de béhourd en Corse. Car nous aimerions créer une Coupe de Corse l'année prochaine. »

Le club s'apprête à la saison sportive avec l'équipe de la Squadra Corsa, qui regroupera les meilleurs combattants de béhourd des deux clubs insulaires. « En attendant, nous allons former une alliance avec une autre équipe de Ligue 2, qui est une équipe basque. Cette alliance portera le nom Askatasunera, en hommage à une chanson bien connue. Le logo sera composé du blason basque avec la Testa Mora au centre. L'objectif est de participer à un maximum de tournois et de montrer au continent qu'en Corse aussi, il y a eu du médiéval. » ■ Frédéric BOURREAU-MICAELLI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Oletta [20232], du 05/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : PLM INVEST

Siège : 1429, Strada Di A Piaghja, Berbi Rosse, Villa La Colline, 20232 Oletta.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000,00 euros constitués d'apport en numéraire.

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité ; L'animation et la coordination de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, une participation, notamment par la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de leurs activités, - La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale ; Administration de société, notamment de ses filiales et participations, dans le cadre de la politique générale définie par la société,

- La réalisation de toutes prestations de services, notamment en matière de conseils, d'assistance et d'ingénierie dans les domaines juridiques, fiscaux, comptables, financiers, organisationnels et stratégiques, au profit de ses filiales, des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et, accessoirement, de tous autres tiers,

- Et, le cas échéant et à titre purement interne, la fourniture à ses filiales et participations de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, organisationnels et stratégiques,

- Et plus généralement, toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de l'objet social ou se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : M. Pierre Louis MARIOTTI, demeurant à OLETTA [20232], 1429, Strada Di A Piaghja, Berbi Rosse, Villa La Colline.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IKONE

Objet social : L'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et d'habitation

Siège social : Lieu-Dit Cacao, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Co-gérance : M. MAUNY Marc, Pont d'Orgone, 20146 SOTTA et Mme LEMOINE Virginie, Pont d'Orgone, 20146 SOTTA

Clause d'agrément : Cession d'actions : Soumise à agrément à l'exception de transmission au profit de Madame Maëlle MAUNY.

FINESSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Chez Jimmy VESSE

Résidence La Vallée

Via Santa Laurina, Bât E

20270 Aleria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aleria du 18 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : FINESSE

Siège : Chez Jimmy VESSE - Résidence La Vallée - Via Santa Laurina - Bât E - 20270 Aleria

Durée : Quatre-Vingt Dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Restauration Traditionnelle

Président : Jimmy VESSE - Résidence La Vallée - Via Santa Laurina - Bât E - 20270 Aleria

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 14 février 2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JOSIE BOUTIQUE,

SIEGE SOCIAL : 152, Avenue de Borgo, BORGIO [Corse]

OBJET : L'achat et la vente au détail de vêtements, chaussures et accessoires comme notamment les bijoux, la maroquinerie, et tout article accessoire à cette activité ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : NADEGE CRUCCIANI, demeurant 150, Strette di Vergale, LUCIANA [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

VECCHI PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 21.000 euros

Siège social : Cité Grossetti

Place Miot, Boulevard Albert 1er

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERO du 11 mars 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

VECCHI PLOMBERIE

Siège social : Cité Grossetti, Place Miot, Boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio

Objet social : La réalisation de tous travaux de plomberie et d'installations sanitaires, ainsi que l'installation, la mise en service, l'entretien et la maintenance de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et plus généralement de tous équipements thermiques et techniques du bâtiment ;

- Les travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de la performance des bâtiments ;

- L'achat, la vente et la pose de tous matériels et équipements liés à ces activités ;

- Les études, audits et prestations de conseil s'y rapportant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 21.000 euros

Gérance : Monsieur Christophe, Joseph, Georges VECCHI, demeurant Chemin de Calzatoghja, 20172 Véro, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 09 mars 2026, à BIGUGLIA [20620], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : ADRIEN

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 6. Lotissement l'Orée du Lancone, Route du Lancone, 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Gérants : Monsieur DE ALMEIDA BRANCO Ricardo, demeurant Paese di Mare, RN 198, 20230 Santa-Lucia-Di-Moriani,

Et : Madame ALVES DE LEMOS Suzanne, demeurant 6, Lotissement l'Orée du Lancone, Route du Lancone, 20620 Biguglia.

Nommés Co-gérants de la société pour une durée illimitée.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention, La gérance.

PLOMBERIE BONNIN

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 28.000 euros

Siège social : Valle Longha

Plaine de Peri, 20167 Péri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERI du 13 mars 2026 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

PLOMBERIE BONNIN

Siège social : Valle Longha, Plaine de Peri, 20167 Péri

Objet social : Tous travaux de plomberie, installation, entretien, maintenance, dépannage et réparation de réseaux d'eau, de gaz et d'assainissement ;

- La réalisation de tous travaux de plomberie et d'installations sanitaires, ainsi que l'installation ;

- La mise en service, l'entretien et la maintenance de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et plus généralement de tous équipements thermiques et techniques du bâtiment ;

- Les travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de la performance des bâtiments ;

- L'achat, la vente et la pose de tous matériels et équipements liés à ces activités ;

- Les études, audits et prestations de conseil s'y rapportant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 28.000 euros composé d'apport en nature uniquement

Gérance : Monsieur Pierre-Allain, Bruno, Louis BONNIN, demeurant Valle Longha, Plaine de Peri, 20167 Péri, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 19 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : JA INVEST

Siège social : Départementale 161, Lieu-dit Autana, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : L'Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens immobiliers et de droits immobiliers lui appartenant en France et dans la communauté européenne,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jacques DE PERETTI, demeurant départementale 161, Lieu-dit Autana, 20167 Sarrola-Carcopino

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PACO ARYA
FORME : Société Civile Immobilière
SIÈGE SOCIAL : Boulevard Tino Rossi, Lieu-dit SCUDO, 20000 Ajaccio
OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage.

Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Huit Cents euro

GERANCE : Sont désignés comme premiers Co-Gérants de la société, pour une durée illimitée :

- Mr SASI Mehdi, David, demeurant résidence Aria Marina, Bât.A, route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

- Mr DEJANA Kevin, Patrice, demeurant 52, rue des Mérous, résidence Santa Lina, boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio

CLAUDE D'AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
**PAIEMENT
 PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/03/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

A CASA DI ZIA

Siège social : 145, Chemin de Zappoli, 20260 LUMIO Capital : 1000 € **Objet social :** L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, notamment dans le cadre de l'exploitation d'un domaine ; L'exploitation de toutes activités d'hébergement touristique ou para-hôtelier, notamment gîtes, chambres d'hôtes, villas, lodges ou bergeries, pouvant inclure des activités liées au bien-être et à la détente ; **Président :** M FONDACCI Joseph demeurant 2, Chemin de Zappoli, 20260 LUMIO **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Immatriculation au RCS de Bastia.**



AUREA CAPITAL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ld Canutta

20217 Saint-Florent

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 26 Février 2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AUREA CAPITAL

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIÈGE : Ld Canutta, 20217 Saint-Florent

OBJET : - La prise, la détention, la gestion et la cession de participations dans toute société, entreprise ou organisme, quel qu'en soit l'objet ou la forme juridique ;

- L'animation, la coordination, la direction stratégique, administrative et financière des sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;

- La fourniture de services de conseil, d'assistance technique, administrative, financière, juridique et commerciale aux sociétés du groupe ;

- La centralisation et l'optimisation des fonctions supports (trésorerie, ressources humaines, achats, communication, etc.) pour le compte des filiales ;

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 15 **Règles d'adoption des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.**

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **PRESIDENT :** Monsieur JUILLARD Joseph, demeurant Route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le Président Joseph Juillard.

MODIFICATION GERANT

N° 12

MENUISERIE VITRERIE GILBERT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200 euros

Siège social : Vigna Maggiore

20113 Olmeto

940 337 058 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 16 juin 2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Gilbert, Georges, François CIOCHETTO, gérant, intervenu le 13/03/2025 et a décidé de ne pas céder à son remplacement. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Gilbert, Georges, François CIOCHETTO a été supprimée.

Pour avis, la Gérance.



04 95 32 04 40

STELLA MARINA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Macinaggio

20248 Rogliano

431 281 807 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2026, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Nicolas Dominique POLIDORI intervenu le 1er janvier 2026 et a nommé en qualité de nouveau Gérant M. Nicolas, Joseph Antoine POLIDORI, demeurant Immeuble U San Pedru, hameau de Macinaggio, 20248 ROGLIANO, pour une durée illimitée à compter du 1er mars 2026.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

INGENIERIE CORSE COORDINATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : 32, avenue Paul Doumer

20220 L'Île-Rousse

527 791 883 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01 février 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 32, avenue Paul Doumer, 20220 L'ÎLE-ROUSSE au LE VILLAGE OSANI, 20147 OSANI à compter du 01/02/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 527 791 883 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Président : Monsieur Jérôme COLONNA, demeurant Résidence Cala di Mare, 20220 L'Île-Rousse.

Pour avis, Le Président.

N° 15

PARAPHARMA

SAS au capital de 1000,00 Euros

RCS Bastia : 847 686 011

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 09/03/2026 l'associé unique a décidé du transfert du siège social du 2, Gabriel Peri, 20200 BASTIA (ancien Siège), au 609, Route Inférieure de Cardo, 20200 BASTIA [nouveau siège] à compter du 09/03/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 16

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2026, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SAS « 2Archis », au capital de 124.000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 523 955 524.

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : 21, Boulevard Dominique PAOLI, 20090 Ajaccio.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 4005, Boulevard Marie-Jeanne BOZZI, 20166 Porticcio.

Pour avis, Le Président.

A BOXETTA

Nom commercial :

A BOXETTA

Société par Actions Simplifiée

Au capital social de 35.510,00 €

Dont le siège social est sis :

18, Av Jean Jaures - 20100 Sartene

RCS Ajaccio - Siren 882 388 366

Aux termes de l'AGE en date du 5 janvier 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social à Lieu-Dit Favagiolo, 20167 Sarrrola-Carcopino.

La Société est dirigée par : **Président :** Monsieur Jeremy Zannini, sis 18, Rue Jean Jaurès, 20100 Sartène [France].

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 18

U BENESSIMU DI ARRU

SNC au capital de 10000 €

Siège social : Lieu-dit U Furellu

20167 Afa

831 022 280 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 11/04/2025 les associés ont décidé d'étendre l'objet social à : La livraison de repas préparés, de plats cuisinés à emporter à destination de professionnels et de particuliers, destinés à la consommation immédiate, et plus généralement la livraison de courses, de colis, de produits de première nécessité et de tous types de marchandises non réglementées, incluant un service destiné aux personnes dépendantes, âgées ou à mobilité réduite. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 19

La SARL Greenwork

Au capital de 10000 euros

Ancien siège social :

25, av Daumesnil, 94160 Saint Mandé

Immatriculée au RCS de Créteil

Sous le N° 913 731 774.

Par décision du 6 mars 2026 lors d'une assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris acte de la démission de M. Wladimir Rochon et la nomination de M. David RIVAS, domicilié Ld Querciole - Scampurnaccia - 20215 Venzolasca. Il est acté le changement de siège social à l'adresse Ld Querciole - Scampurnaccia - 20215 Venzolasca. Les modifications seront faites au RCS de Bastia et une radiation sera faite au RCS de Créteil.

N° 20

SMJ

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : 24, Boulevard Paoli

20200 Bastia

494 518 384 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2026, l'Associée Unique a décidé de :
 - d'étendre l'objet social aux activités de Vente de produits cosmétiques ;
 - de transférer le siège social du 24, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA au Espace Allegria, Lieu dit San Lorenzo, Lot 13, 20620 BIGUGLIA, à compter du 1er mars 2026, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 21

N° PC : 2026RJ0040

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de CORSICALORE SARL, ZI d'Erbajolo, Pastoreccia, 20600 BASTIA. Distribution, vente, installation et la maintenance de tous matériels et toutes installations en rapport avec les énergies renouvelables. 887 947 695 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 22

N° PC : 2026RJ0028

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société ASSE SAS, LUGO DI NAZZA, 20240 GHISONACCIA. Maîtrise d'œuvre coordination de travaux ; activités du bâtiment et des travaux publics agricoles et forestiers, de démaquillage, d'élagage, de travaux routiers et de petite maçonnerie. 797 507 654 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 23

N° PC : 2026RJ0030

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée portant sur le patrimoine professionnel de Madame ALBERTINI Valérie née LEONI, Maison Salomon, Rue Accelle, 20224 ALBERTACCE. Débit de boissons 4ème catégorie, petite restauration. 505 164 673 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 24

N° PC : 2026RJ0041

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de A.M.O.P.B SARL, 32, B rue Joseph Gandolfi, 20620 BIGUGLIA. Maçonnerie Générale et tous corps d'état. Expertises techniques des bâtiments et constructions investigations détection recherche de fuites dans les Bâtiments et Vrd recherche des pertes

thermiques liées à l'isolation, recherche d'infiltrations d'eau sur bâtiment clos et couvert diagnostics sur défauts de bâtiments et Vrd consultant pour les travaux techniques du bâtiment permis de construire inf à 170m2 De Sohn relever du bâti ancien, mètreur bâtiment, suivi de chantier, planning, intermédiaire entre maître d'œuvre et entreprises, économiste de la construction. 833 774 953 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 25

N° PC : 2025RJ0107

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la société LE P'TIT DERNIER SARL, PLACE DES PORTES, 20217 SAINT-FLORENT. Exploitation d'un fonds de commerce de restaurant (licence grande restauration) snack, glacier, boissons, vente de sandwiches, plats à emporter. Rôtisserie, restauration rapide, plats à emporter sans vente de boissons alcoolisées, épicerie fine. 900 451 444 RCS Bastia 900 451 444 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 26

N° PC : 2025RJ0141

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Madame FERRETTI Marie Xavière née SFORZINI, 20221 CERVIONE. Bar (licence quatrième catégorie), restaurant. 813 737 491 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 10/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2026RJ0029

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CORSE JARDINAGE SAS, Lotissement Castellaciu, Villa Mandria, 20220 MONTICELLO. 894 975 507 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/02/2026. Les créanciers sont in-

vités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2026RJ0031

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CORSICA AUTO IMPORT SAS [], 9, chemin de Tarraghju, 20214 CALENZANA. 904 183 621 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2026RJ0032

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société LE NAUTIC SAS, quai Landry, 20260 CALVI. 921 928 206 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2026RJ0033

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société BATIPRO SERVICE + SAS, 6ème Étage, Porte 55, Résidence Amurella, Bâtiment B, 20600 BASTIA. 900 070 269 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2026RJ0035

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société M.O. Cuisines 2 SAS, zone artisanale de Corbara, 20256 CORBARA. 890 494 628 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de

commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 32

N° PC : 2026RJ0037

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société LB-FAÇADE SAS, Lieu-Dit Occi, Immeuble Sci Mira, App 2, Rdc, Route de Calvi, 20220 L'ILE-ROUSSE. 949 197 875 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2026RJ0038

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société TRANSCORSICA SARL, 871, avenue de Borgo, 20290 BORGIO. 804 590 107 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 13/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2026RJ0039

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CORSE BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS SARL, lotissement les Hauts de Chiapatella, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA. 504 488 164 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2026RJ0034

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur LOUETTE Jonathan Jean Maxime [], 2, chemin de Forcone, 20200 BASTIA. 832 796 650 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2026RJ0036

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 10/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame GIROD Lydia Marthe Augusta [], 225 cours Charles Jean Sarocchi, 20270 ALERIA. 830 520 680 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 22/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publication au BODACC.

N° 37

Jugement prononçant la clôture du rétablissement professionnel du 10/03/2026 de Monsieur MALERBA Pierre Paul Antoine [793 168 550 RCS Bastia]. Snack, petite restauration 8, rue Joffre, 20260 CALVI.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 38

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

VDA CONSULTANT
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Lieu-dit Diceppolo Marato
20123 Cognocoli-Monticchi
Siège de liquidation :
Lieu-dit Diceppolo Marato
20123 Cognocoli-Monticchi
488 360 439 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.01.2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.01.2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Didier VALLE, demeurant Morato, 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Diceppolo Marato, 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 39

A GIOIA

Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée de Vétérinaires
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Costa
20119 Bastelica
Siège de liquidation : Quartier Costa
20119 Bastelica
932 226 210 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Guy Noël BENIELLI, domicilié Quartier Costa, 20119 BASTELICA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier Costa, 20119 BASTELICA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 40

ESTHETIC

Société à Responsabilité
Limitée à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieudit Pernicaggio
Centre Commercial Atrium
Bât 1 C 12, 20167 Sarrola-Carcopino
880 155 320 RCS Ajaccio

Par décision du 12/03/2026, la société GROUPE GRANGE, SARL au capital de 450.300 euros, dont le siège social est Rue des Pêcheurs, 20110 PROPRIANO, immatriculée sous le n°751 340 589 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associé unique de la Société G. ESTHETIC, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société G. ESTHETIC au profit de la société GROUPE GRANGE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AJACCIO, Palais du Finosello, Avenue Maréchal Lyautey, CS 20983, 20700 AJACCIO CEDEX 9.

Pour avis,
La Gérance.

N° 41

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

VDA CONSULTANT
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Lieu-dit Diceppolo Marato
20123 Cognocoli-Monticchi
Siège de liquidation :
Lieu-dit Diceppolo Marato
20123 Cognocoli-Monticchi
488 360 439 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31.01.2026 au siège de la liquidation sis Lieu-dit Diceppolo Marato 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Didier Alexandre VALLEE, demeurant Morato, 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 42

G-TECH

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Ld Mezzanotte
Route de Suare, 20214 Calenzana
RCS Bastia 879565364

Par décision de l'associé Unique du 22/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2025, il a été nommé liquidateur(s) M LOHIER Jérémy demeurant au Chemin de Guazzole, 20260 CALVI et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 43

CAMPOCANA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Geofor Pisciatello
20117 Eccica-Suarella
Siège de liquidation :
Geofor Pisciatello
20117 Eccica-Suarella
802 285 908 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 17 octobre 2025 à Geofor Pisciatello, 20117 ECCICA-SUARELLA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Stéphanie ANTONA-BAJOLET, demeurant Saint-Jean de Pisciatello, 20117 CAURO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44



ANGE-PAUL LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

"COOKEQUIP"

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : RN 193
20600 Furiani
RCS Bastia : 820 345 569

L'actionnaire unique Madame Emeline POZZO DI BORGO, en date du 26 février 2026 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, se décharge du mandat de liquidateur, et constate la clôture de la liquidation au 26 février 2026. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 45

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

ACTIONS CASA
Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
14, boulevard Tino Rossi
Résidence Santa Lina - Bât.G2
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence Santa Lina - Bât.G2
14, boulevard Tino Rossi
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 901 566 810

Aux termes d'une délibération en date du 30.01.2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30.01.2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Franck BOUDERLIQUE, demeurant Résidence Santa Lina, Bât.G2, 14, boulevard Tino Rossi, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Santa Lina, Bât.G2, 14, boulevard Tino Rossi, 20000 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



04 95 32 89 92

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr



N° 46

PREFET DE LA CORSE DU SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère Parution,

Par arrêté préfectoral n° 2A-202603-17-00003 du 17/03/2026, le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante au lieu dit "Piataniccia", sur le territoire de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, Piataniccia, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, désignée siège de l'enquête publique du **mercredi 8 avril 2026 à partir de 09h00 au mercredi 13 mai 2026 inclus jusqu'à 12h00.**

Ont été désignés par décision n° E25000057/20 du Tribunal Administratif de Bastia du 26 novembre 2025, Mme Marie-Cécile BATESTI en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Mme Valérie ETTORI en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public :

1. sur support "papier" à la mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 ;

2. sous format numérique :

* sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, à l'adresse et aux horaires cités ci-dessus ;

* sur le registre dématérialisé via le lien :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7222>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions qui seront publiées et consultables :

* sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Cuttoli-Corticchiato aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7222>

* Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7222@registre-dematerialise.fr

* par correspondance postale adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie annexe jusqu'au mercredi 13 mai 2026 inclus, le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête :

* Mairie de Cuttoli-Corticchiato, Casarimaccio, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO.

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7222>

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qui se tiendront à la mairie de Cuttoli-Corticchiato, le jeudi 23 avril 2026 de 15h30 à 18h00 et le mercredi 13 mai 2026 de 09h30 à 12h00 ainsi que des permanences en visioconférence le lundi 13 avril 2026 de 12h30 à 14h00, le samedi 18 avril 2026 de 9h30 à 12h00 et le mercredi 29 avril 2026 de 18h30 à 20h00.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de Corse-du-Sud se prononcera sur la demande de permis de construire, la décision sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du Code de l'urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables durant un an en version papier à la mairie de Cuttoli-Corticchiato et sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Contacts pour toutes informations :

* Le chef de l'unité Urbanisme, Service Aménagement et Cohésion des Territoires, Direction Départementale des Territoires de Corse-du-Sud.
Téléphone : 04 95 29 08 97

Courriel : cedric.bouyrie@corse-du-sud.gouv.fr

* ou la personne responsable du projet :

Le responsable du projet - SAS CORSICA ENERGIA

Matthieu Magnin

matthieu.magnin@corsicaenergia.com

06.64.09.81.62



N° 47

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Approvisionnement, mise en œuvre et maintenance des infrastructures serveurs, stockage, sauvegarde de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2026-10DD-0003

Date limite de remise des offres : 13/04/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/03/2026.

N° 48



OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 49

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

TRAVAUX DE DERIVATION DU FORAGE DE CANTONE

COMMUNE D'ORTALE

1ère Insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du vendredi 3 avril 2026 au lundi 20 avril 2026 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie d'Ortale [Le Village - 20234 Ortale]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, Retraité de la FPE, recevra le public en mairie d'Ortale selon les modalités suivantes :

* le vendredi 3 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;

* le lundi 20 avril 2026 de 14h00 à 17h00.

Monsieur Pierre-Olivier BONNOT, Chef de service à la DDETSPP de la Haute-Corse, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Les observations relatives aux enquêtes pourront lui être adressées par écrit, en mairie d'Ortale.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le lundi 20 avril 2026, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie d'Ortale, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie d'Ortale.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

DERNIERES
MINUTES

N° 50

EUREX FIFM BASTIA
SARL TRIREME

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

Par le Domaine de PINARELLO

Chez Monsieur Michel BERETTI

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°30, parue dans « L'informateur Corse Nouvelle » semaine du 6 mars 2026 - n°7124.

Concernant la SARL TRIREME

Il fallait lire : De transférer le siège social du « Par le Domaine de PINARELLO, Chez Monsieur Michel BERETTI, Sainte Lucie de PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA » au « Chez Monsieur Joé MARANDAT, 1038, D559, RIBBA, 20137 PORTO-VECCHIO »

Et non : De transférer le siège social du « Par le Domaine de PINARELLO, Chez Monsieur Michel BERETTI, Sainte Lucie de PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA » au « Chez Monsieur Joé MARANDAT, RIBBA, 20137 PORTO-VECCHIO »

Pour avis, La gérance.

N° 51

LAVERIE DE LA CASINCA
SAS

Société en liquidation

Au capital de 500 euros

Résidence l'Aiglon - Folelli

20213 Penta Di Casinca

RCS 795326370 Bastia

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/02/2026, il a été nommé liquidateur Mr Serge FAUTSCH demeurant Allée Saint Antoine - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés à l'adresse du Liquidateur. Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27/02/2026, il a été décidé :

- d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ;
- de donner quitus au liquidateur pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/02/2027.

Radiation au RCS de Bastia.



04 95 33 45 40

RESIDENCE DE TOURISME ***

www.icn.corsica

N° 52

AMVI

Société à Responsabilité
Limitée à Associé Unique
Au capital de 1500 euros
Siège social : 62, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
500 777 867 RCS Ajaccio

Par décision du 12/03/2026, la société AG COIFFURE, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, dont le siège social est Avenue Maréchal Moncey, 20090 AJACCIO, immatriculée sous le numéro 493 489 561 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la Société AMVI, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société AMVI au profit de la société AG COIFFURE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio, Palais du Finosello, Avenue Maréchal Lyautey, CS 20983, 20700 AJACCIO CEDEX 9.

Pour avis, La Gérance.

N° 53

« CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Laurent BISGAMBIGLIA, et Madame Patricia, Noelle, Suzanne VADON, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte 10/03/2026 reçu par Me Aurélia MASPOLI, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :
SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini - AJACCIO [20000].

Pour avis, »

N° 54

SAS ILE DE BEAUTE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Siege Social : 1, Allée des Oliviers
Résidence Belvédère, Bt B
20200 Ville Di Pietrabugno
952 217 701 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 16 mars 2026 à 16h, la collectivité des actionnaires, après avoir entendu le rapport de Mr Adamastor DE CAMPOS LACERDA, liquidateur, demeurant 1, ALLEE DES OLIVIERES, RESIDENCE BELVEDERE, BT B, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. A approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 55



**Etude de Maîtres
Marina GAUCHET
et Sophie THORON**

Notaires Associées à BASTIA

(Haute-Corse),

15, rue César Campinchi,

Tel : 04.95.47.06.48

office.gauchet.thoron@notaires.fr

MODIFICATIONS STATUTAIRES

La Société Civile dénommée
«**SOC CIVILE DU 6 BD PAOLI**»
Dont le siège social se situe à
Castellare-Di-Casinca [20213],
Village, lieudit Portone,
Immatriculée au RCS de Bastia
Sous le n°377 693 965

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 novembre 2025, il a été pris acte de procéder :
1°) au changement de siège social de la société pour domicilier celle-ci chez Mme Angeline TOMASI à CASTELLARE-DI-CASINCA [20213], Village, lieudit Portone, au lieu du 6, Bd Paoli à BASTIA [20200] ;
2°) au maintien comme unique gérante de la société de Madame Angeline TOMASI, anciennement co-gérante avec Monsieur Pierre DONATI, décédé.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 56

GR COIFFURE

Société à Responsabilité
Limitée à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Centre Commercial Port de Toga
20200 Bastia
812 943 926 RCS Bastia

Par décision du 12/03/2026, la société GROUPE GRANGE, SARL au capital de 450.300 euros, dont le siège social est Rue des Pêcheurs, 20110 PROPRIANO, immatriculée sous le n° 751 340 589 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la Société GR COIFFURE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société GR COIFFURE au profit de la société GROUPE GRANGE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bastia, 10, boulevard Gaudin, 20200 Bastia.

Pour avis, La Gérance.

www.icn.corsica

N° 57



**SCP MAMELLI
Notaires**

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, CRPCEN 20040, le 3 mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Jean-Eric MOLINARD, ingénieur des mines, et Madame Claire Marie POLLINI, sans profession, demeurant ensemble à SORBO-OCAGNANO [20213], lieu-dit Valle Querciole. Monsieur est né à RABAT (MAROC) le 28 mars 1958, Madame est née à MARSEILLE [13000] le 14 octobre 1967. Mariés à la mairie de CARCHETO-BRUSTICO [20229] le 29 juillet 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 58

DG COIFFURE

Société à Responsabilité
Limitée à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social :
750, Avenue du 9 Septembre
20240 Ghisonaccia
799 261 508 RCS Bastia

Suivant décision du 30/10/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

N° 59

UNIQUE INSERTION

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO [20000] du 16 mars 2026, il a été procédé à la résiliation amiable anticipée, à compter du 16 mars 2026, du contrat de location gérance conclu le 2 avril 2025 entre la société "COSCA CAFE" SARL, au capital de 15.244,90 € dont le siège social est à AJACCIO [20000], 26 Boulevard Lantivy, Immeuble Lantivy, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 428 607 857, et la société "BISTROT LE LANTIVY", SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est à AJACCIO [20000] 26, Boulevard Pascal Rossini, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 941 974 610, relativement au fonds de commerce de "salon de thé, glacier, petite restauration rapide, pizzeria, snack-bar, restauration de type rapide ou traditionnelle, débit de boissons de 3ème catégorie, brasserie, crêperie, le tout sur place ou à emporter" à l'enseigne LE LANTIVY exploité à AJACCIO [20000] 26, Boulevard Pascal Rossini.

Pour avis,

N° 60

JMG COIFFURE

Société à Responsabilité
Limitée à Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Centre Commercial de Casino
Local 12, 20250 Corte
752 093 708 RCS Bastia

Par décision du 12/03/2026, la société GROUPE GRANGE, SARL au capital de 450.300 euros, dont le siège social est Rue des Pêcheurs, 20110 PROPRIANO, immatriculée sous le n°751 340 589 RCS Ajaccio a, en sa qualité d'associée unique de la Société JMG COIFFURE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société JMG COIFFURE au profit de la société GROUPE GRANGE, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, 10, Boulevard Gaudin, 20200 BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 61

« CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Christian Georges Pascal BERNO et Madame Angelica Thérèse ANTONIETTI, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte 10/03/2026 reçu par Me Olivier LE HAY, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :
SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini - AJACCIO [20000].

Pour avis, »

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. SPAGOSTINI - Z.I. Erbajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

27/03/2026 - N° 7127

N° 62

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA STATION PALANDRI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Folelli

20213 Penta Di Casinca

Siège de liquidation :

Folelli, 20213 Penta Di Casinca

323 824 615 RCS Bastia

L'A.G. réunie le 31/12/2025 au Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Antoine GIOVANNONI, demeurant Le Chambord, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 63

FIN CONTRAT LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant, à l'enseigne «LA TAVERNE» situé SANT'ANTONINO, 20220 SANT'ANTONINO consentie par acte sous seing privé en date à Calvi, du 07/03/2024, renouvelé le 01/04/2025, par : Madame Patricia SUZZONI. Née le 12/11/1960 à LA ROCHELLE, demeurant Sant'Antonino, 20220 SAINT-ANTONINO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 423 456 763.

A : Madame Stella GRAZIANI. Née le 18/07/1991 à BASTIA, demeurant LD TE-PINA, 20220 ALGAJOLA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 538 273 947.

Prendra fin le 31/03/2026 par l'expiration de sa durée.

Pour avis,

N° 64

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société SAS STB, au capital de 1000 €. Siège : LOCAL COMMERCIAL N°2, LIEU DIT MANGIAGLIA, ROUTE DE PINARELLO, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'exploitation d'un salon de coiffure et barber shop, comprenant toutes prestations de coiffure, de soins capillaires, de rasage, de taille et d'entretien de la barbe ; l'achat, l'importation, la distribution et la vente au détail de produits de coiffure, produits cosmétiques, accessoires et matériels liés à l'activité.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Stephane, Roland, Jean BROCARD, demeurant 61, FALATA DI I PIREDDI, LIEU-DIT TINUTA, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

N° 65

EURL FUMEA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Chez SCI FRADE

Lieu-dit Armonio

20218 Castifao

RCS Bastia 534 928 627

Par décision de l'associé unique au 15 mars 2026, il a été décidé l'approbation des comptes définitifs de liquidation, de décharger Monsieur DE MEYER Jean Michel, demeurant à 20218 Morosaglia, Ponte Leccia, Ponte Rosso, de son mandat de liquidateur de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 15 mars 2026, Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Le Liquidateur,

N° 66

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par La Société HOTEL SHEGARA, Société à responsabilité limitée au capital de 120.000 euros, dont le siège est La Marine, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO, sous le n° 351 121 272 à La Société 2 J RESTAURATION, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est Restaurant U Molu, La Marine, Quai Pascal PAOLI, 20137, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PORTO-VECCHIO, sous le n° 451 895 650, suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 25 avril 2017.

Du fonds de commerce de restaurant, situé à PORTO-VECCHIO [20137, La Marine, A pris fin le 11/02/2026 par la décision de non-poursuite prise par le liquidateur judiciaire nommé dans le cadre de la liquidation judiciaire du locataire gérant.

Pour unique avis, Signé 2 J RESTAURATION,
Le locataire-gérant.

N° 67

IGOR BARMA MAINTENANCE CORSE

Société à Responsabilité

Limitée à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Porté à 10.000 eurosSiège social : Résidence la Palmeraie
Bâtiment A2 0Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio
934 632 407 RCS Ajaccio

Par décision du 31/12/2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 9000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 1000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 10.000 euros

Pour avis, la Gérance.

N° 68

AUTOCARS GIOVANNONI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Valle d'Orezza

20229 Piedicroce

Siège de liquidation : Valle d'Orezza

20229 Piedicroce

423 264 399 RCS Bastia

L'A.G. réunie le 31/12/2025 au Valle D'Orezza, 20229 PIEDICROCE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Henri GIOVANNONI, demeurant Valle D'Orezza, 20229 PIEDICROCE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 69

ARIOLA CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 12, rue Costa Di Fiori

20138 Coti-Chiavari

881 806 392 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ARIOLA CONSTRUCTION a décidé de transférer le siège social du 12, rue Costa Di Fiori, 20138 COTI-CHIAVARI au Cité Grossetti, Place Miot, Boulevard Albert 1er, M3E, 20000 AJACCIO, à compter du 17 mars 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

07 77 70 57 72



ranch.paganacciu

Ranch Paganacciu



ranch.paganacciu@gmail.com



PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° _____

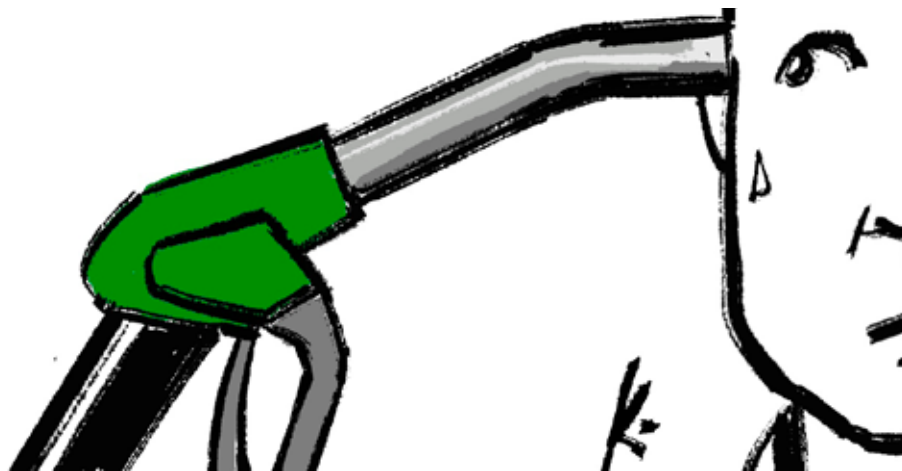
Expire fin _____ Clé _____ *les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires



Recours et bras de fer

Sur fond de hausse des tarifs à la pompe, le collectif contre la cherté des carburants en Corse a engagé un recours devant le Conseil d'État pour tenter d'obtenir un encadrement des prix. Tandis que le groupe Rubis, sanctionné par l'Autorité de la concurrence, a fait appel.



Le 20 février dernier, le collectif «Agiissons contre la cherté des carburants en Corse» a engagé un recours devant le Conseil d'État pour contester l'absence de réponse du gouvernement à sa demande d'encadrement des prix sur l'île. À l'origine de cette démarche, un courrier adressé au ministre de l'Économie après la décision de l'Autorité de la concurrence, qui avait infligé fin novembre une amende record aux principaux distributeurs opérant en Corse. «Nous avons écrit à Roland Lescure, le ministre de l'Économie, pour lui demander la mise en œuvre de la régulation des prix sur le fondement de l'art.-2 du Code du commerce. Un délai de deux mois s'est écoulé sans que nous n'ayons reçu la moindre réponse, ce qui équivaut à un refus implicite en droit administratif», explique Frédéric Poletti, représentant du collectif. «Nous demandons donc au Conseil d'État d'annuler ce refus implicite et d'enjoindre le gouvernement à analyser de manière sérieuse la situation des carburants en Corse et notamment la question de la pertinence de la régulation des prix en Corse». Désormais entrée dans sa phase contradictoire, la procédure vise à contraindre l'État à examiner «de manière sérieuse» la situation du marché insulaire. La requête a en effet été transmise au Pre-

mier ministre ainsi qu'aux ministres de l'Économie et de la Transition énergétique, qui sont désormais tenus de répondre avant que la haute juridiction administrative ne tranche. Mais les délais restent incertains: «Ils risquent de paraître longs pour les consommateurs qui subissent déjà la situation.». L'initiative intervient de plus alors qu'on assiste à une nouvelle flambée des prix des carburants sous l'effet des tensions internationales. Dans ce contexte, le collectif dit suivre de près la manière dont l'État met en place des contrôles pour éviter que les distributeurs ne profitent de la situation. Et rappelle dans le même temps qu'en Corse, le problème dépasse le simple risque de dérive. «L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office en décembre 2021 et a prononcé des sanctions en novembre 2025. Elles font de plus suite à une première condamnation en 1989, ce qui témoigne bien de la persistance d'un dysfonctionnement dans le marché de la distribution des carburants en Corse. Et ce dysfonctionnement, il ne peut être corrigé que d'une seule façon: avec la régulation des prix des carburants en Corse. Nous avons la quasi-certitude que sur notre marché, on ne s'en sortira pas sans cela.» De son côté, dans un communiqué publié le 12 mars dernier, à l'occasion de la présentation de ses résultats annuels 2025, le groupe Rubis est revenu sur la sanction prononcée le 17 novembre dernier par l'Autorité de la concurrence dans le dossier de la distribution de carburants en Corse. Pour mémoire, le régulateur avait infligé un montant total inédit de 187,5 millions d'euros d'amendes à

plusieurs acteurs du secteur – TotalEnergies Marketing France, Rubis et EG Retail – en raison de la mise en œuvre d'une entente anticoncurrentielle liée à l'accès aux dépôts pétroliers de l'île. L'Autorité de la concurrence reprochait ainsi aux entreprises actionnaires des Dépôts pétroliers de la Corse (DPLC) d'avoir réservé à leur seul bénéfice un droit d'accès à ces infrastructures stratégiques. Une pratique susceptible selon elle d'évincer les opérateurs non actionnaires et de contribuer à une hausse des prix du carburant pour les consommateurs. Dans ce cadre, Rubis SCA, conjointement avec sa filiale Rubis Énergie, avait été sanctionné à hauteur de 64,7 millions d'euros. Or, le groupe indique avoir formé un recours contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris le 9 février. «Rubis réfute avec fermeté les pratiques reprochées», affirme-t-il, estimant la décision «erronée tant d'un point de vue factuel que juridique». Cet appel n'étant pas suspensif, Rubis devra en principe s'acquitter de l'amende d'ici mi-2026. Toutefois, le groupe précise ne pas avoir provisionné cette somme dans ses comptes, se disant confiant dans l'issue de la procédure. Dès l'annonce de la sanction, Rubis avait vivement contesté l'analyse du régulateur, se disant «consterné par la teneur de la décision» et dénonçant une appréciation ne reflétant pas «la réalité des faits». L'entreprise assurait alors avoir toujours œuvré à garantir un approvisionnement fiable et compétitif du marché corse, au bénéfice des consommateurs, tout en réaffirmant son engagement à respecter l'ensemble des règles de concurrence. ■

Manon PERELLI

Économie

Une année 2025 en demi-teintes

CHIFFRES CLÉ

INDUSTRIE



Chiffre d'affaires	2025 :	-0,9%
	2026 :	+2,3%
Exportations	2025 :	+7,2%
	2026 :	+1,9%
Effectifs	2025 :	+1,6%
	2026 :	-0,3%

SERVICES MARCHANDS



Chiffre d'affaires	2025 :	+1,8%
	2026 :	+2,8%
Effectifs	2025 :	-1,7%
	2026 :	-0,6%

BÂTIMENT-TRAVAUX PUBLICS



Production totale	2025 :	-5,0%
	2026 :	-0,7%
Effectifs	2025 :	-3,0%
	2026 :	-1,3%

S'appuyant sur la participation de 593 entreprises locales, la Banque de France a dressé le bilan de l'année 2025 pour les secteurs de l'industrie, des services marchands et de la construction en Corse. L'an passé, les entreprises insulaires de l'industrie ont connu un léger repli de leur activité. Leur chiffre d'affaires s'inscrit globalement en baisse [-0,9 %] malgré quelques branches présentant des variations positives et les dépenses d'investissement affichaient une baisse généralisée. Les effectifs ont progressé légèrement [+1,6%], mais la branche de l'agroalimentaire, la plus importante en nombre d'employés, a connu une quasi-stabilité [-0,2 %]. La majorité des entreprises ont fait état d'une rentabilité stable ou en diminution, celles ayant signalé une baisse de rentabilité évoquant principalement la hausse du prix des matières premières comme principal facteur de dégradation. Les chefs d'entreprise restent cela dit assez optimistes et prévoient pour 2026 une augmentation de l'activité, ainsi qu'une nouvelle baisse d'effectifs.

Dans le secteur des services marchands, le chiffre d'affaires était en progression et cette croissance, assez homogène entre les différents secteurs étudiés, a été tirée par un effet prix (une hausse de 1,4 % en moyenne) et une légère augmentation de l'activité. Les effectifs ont accusé un léger recul sur le secteur des services marchands et la branche « transport et entreposage » a enregistré une baisse plus marquée [-2,4 %] tandis que le sous-secteur « activité de services administratifs et de soutiens » accusait une baisse très sensible [-15,9 %]. En revanche, les effectifs de la branche « hébergement-restauration » s'inscrivaient en augmentation [+2%]. S'agissant des investissements immobiliers et d'équipements, ils ont augmenté en 2025, à rebours des prévisions. Dans la branche « hébergement-restauration », les investissements pour l'hébergement ont progressé de 39,8 % et baissé de 7,1 % pour la restauration. La rentabilité des services marchands a été stable pour près de 40 % des répondants avec cependant une situation très hétérogène: la branche « transports et entreposage » a souffert des hausses du prix du transport maritime. Les autres sont parvenues à préserver leur rentabilité grâce à un contrôle accru des coûts et un effort marqué sur la gestion analytique. Pour 2026, les entreprises des services marchands prévoient une hausse du chiffre d'affaires mais une diminution des effectifs.

Le bilan est plus sombre pour le secteur de la construction dont l'activité a de nouveau diminué en Corse en 2025. Si l'ensemble des branches a connu une tendance baissière, le gros œuvre ainsi que les travaux publics ont été particulièrement touchés par ce ralentissement de l'activité, certaines entreprises se tournant d'ailleurs partiellement vers le second œuvre pour tenter de maintenir un flux d'activité tout au long de l'année. Les effectifs en ont été affectés [de -1,9 dans le second œuvre à -6,1 % dans les travaux publics] et les entreprises ont pratiqué plus fortement l'intérim en période de pics d'activité très ponctuels [+ 11,7% dans le BTP et 45 % pour le gros œuvre]. Plus de la moitié des entreprises ont fait état d'une rentabilité dégradée et les investissements ont accusé un léger recul. En 2026, la situation du bâtiment devrait amorcer un début de redressement, avec une timide reprise des chantiers et des niveaux d'activité, tandis que l'activité des travaux publics continuerait de se dégrader. ■ AN

Les chiffres de la semaine

123456

a été le mot de passe le plus utilisé dans le monde en 2025 selon deux études distinctes menées par NordPass et Comparitech. Un constat qui concerne toutes les générations. Cette suite de nombres arrive en tête chez les millennials, la génération X et les baby-boomers, et se classe en deuxième position chez la Gen Z et la génération silencieuse, juste derrière 12345. Autres mots de passe très prévisibles mais plébiscités, « admin » et « password ». Un quart des 1000 mots de passe les plus fréquents se composent uniquement de chiffres.

87,8 %

des rendez-vous pris en Corse en vue d'une consultation médicale pour un mineur le sont par des femme, selon les données issues de l'analyse des usages de l'application Doctolib. Un niveau supérieur à la moyenne nationale (82 %). En Haute-Corse, 89,8 % des rendez-vous sont pris par des femmes contre 87,1 % en Corse-du-Sud.

66 %

des Français se disent exposés au bruit dans leur quotidien, selon un sondage Ipsos bva pour Kryss Audition réalisé en février 2026 auprès de 1000 répondants de 18 à 55 ans non porteurs d'aide auditive. 39 % des sondés en constatent l'impact sur leur santé avec des tensions psychiques et attentionnelles (73 %), de la fatigue (60 %), et de la somatisation corporelle (45 %). Près de 70 % des sondés disent ressentir au moins un trouble auditif, même occasionnel. Les plus fréquents sont la difficulté à entendre dans un contexte sonore dense (35 %) et une sensibilité accrue à certains sons (27 %).

6 200

élèves de CP en France, dont 43 à Ajaccio, voteront pour leur livre favori afin de décerner le prix Coup de pouce Gulli des premières lectures 2026, organisé en partenariat avec la chaîne Gulli par l'association Coup de Pouce qui met en place des dispositifs périscolaires de soutien à la lecture.

S'exprimer, même

si la messe est dite

On nous le serine depuis des années, les maires sont les élus favoris des Français.

Il y a quelques mois encore, une étude Ipsos-Bva pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po et l'Association des maires de France, menée en juin 2025 auprès de 6 034 personnes inscrites sur les listes électorales le confirmait : le maire s'y imposait toujours comme la figure politique bénéficiant du plus haut niveau de confiance (69 %), loin devant les autres représentants institutionnel avec par exemple 42 % de confiance accordée aux députés.

Et depuis plus de 10 ans, cette cote d'amour du maire s'est toujours située aux alentours des 70 %.

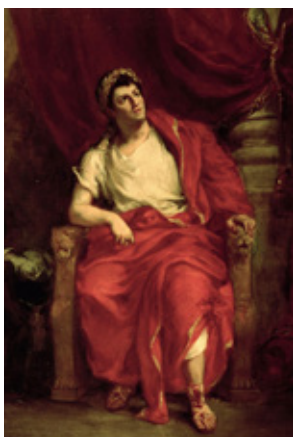
Pourtant, ce premier tour des municipales 2026 s'est révélé décevant en termes de mobilisation des électeurs. Lors des municipales de 2020, marquées par un délai de plus de trois mois entre les deux tours, le premier s'étant déroulé le 15 mars, au plus fort de la pandémie de Covid-19, les taux de participation étaient tombés au plus bas [44,66 % au premier et 41,86 % au second, soit quelque 20 % en deçà des taux de 2014]. On aurait pu s'attendre, cette année, à voir la participation renouer avec les scores d'avant Covid pour ce scrutin qui vise à désigner les représentants politiques «chouchous» des Français. Mais si ce premier tour a certes enregistré une abstention moins forte qu'en 2020, elle s'est toutefois avérée supérieure à celle de 2014. La participation moyenne pour l'ensemble du pays a plafonné à 57,17 % contre 63,55 % en 2014. En ne tenant pas compte des municipales de 2020 et de leur contexte exceptionnel, c'est le plus faible taux enregistré sous la V^e République, avec plus de 15 points sous la moyenne de participation à une élection municipale entre 1959 et 2014 [72,35 %].

L'intérêt pour les législatives, qui parvenaient encore à faire se déplacer 82,8 % des électeurs en 1978, a connu une érosion constante entre 1993 et 2022 ; il est en effet passé de 68,9 % à 47,5 % pour se redresser toutefois de 19 points lors des législatives anticipées de 2024, à plus de 66 % de votes exprimés. Seul l'avenir dira si cette remontée peut être l'amorce d'un regain d'intérêt pour cette consultation, ou bien s'il ne s'agissait que d'un sursaut consécutif à la dissolution de l'Assemblée nationale, cette «grenade dégoupillée» qu'Emmanuel Macron se félicitait d'avoir balancée. La question est désormais de savoir s'il en ira de même pour la participation aux municipales que pour celle aux législatives.

Ce peu d'empressement à aller voter pour désigner un nouveau maire ou reconduire le mandat du sortant tient-il à la réforme du mode de scrutin dans les petites communes qui s'est traduite par une réduction importante, pour ne pas dire radicale, des choix offerts aux électeurs ? C'est une des explications qu'avançait François Kraus, directeur du

pôle politique de l'Ifop, en soulignant que cette fois, près d'un quart des Français [23 %] n'avaient qu'un seul candidat dans leur commune contre 16 % en 2014. Ce qui n'incite pas à se ruer vers l'isoloir, sachant que l'issue est connue d'avance. Mais quoi qu'il en soit, selon François Kraus, nous assistons bel et bien à la fin de «l'amour ouf» pour le maire, même s'il est loin d'être aussi discrédité que les parlementaires. Ce désamour tiendrait au fait que les citoyens ne croient plus à la capacité de cet élu de proximité à changer les choses dans leur commune, la loi NOTRe de 2015 n'étant pas étrangère à cette perte de croyance, «*puisque elle a dépouillé une partie des compétences des maires pour les attribuer aux intercommunalités ou aux départements*».* Cependant, la Corse s'inscrit à rebours de ce scénario abstentionniste, avec des taux de participation très supérieurs à la moyenne nationale : 68,63 % en Haute-Corse et 69,4 % en Corse-du-Sud. Les humoristes discount ont ainsi pu sortir de la naphtaline les blagues sur les morts qui votent. À ceci près que 77 % des 360 communes de Corse avaient une seule liste en lice. Pas de quoi convoquer les morts en renfort, donc. Ceci étant, même dans les communes où il n'y avait aucun suspens, les électeurs de Corse sont allés aux urnes. Ainsi, à Salice, 107 inscrits, le maire sortant, seul candidat, s'est vu confirmer la confiance de 86,9 % des électeurs. À Propriano, 67,2 % des votants se sont déplacés alors que Paul-Marie Bartoli devait retrouver son siège quoi qu'il arrive. Idem à Bonifacio où Jean-Charles Orsucci a vaincu sans péril, avec une participation de 71 %. Toutefois, à Grosseto-Prugna, autre commune où une seule liste était en lice, l'abstention s'est révélée supérieure à la moyenne nationale. Il est à noter que dans ces trois dernières communes ou bien encore à Pietrosella, le nombre des votes blancs ou nuls était en augmentation par rapport à 2014, en particulier à Bonifacio où il a plus que doublé. Ce qui tendrait à indiquer qu'en Corse, certains ont considéré que ce n'est pas parce que tout est écrit qu'il faut renoncer à s'exprimer, d'une manière ou d'une autre. ■ **EM**

* propos recueillis par Mathilde Durand, pour 20 Minutes, publiés le 16 mars 2026.



EXPOSITION

Talma et Napoléon

Né à Paris en 1763, François-Joseph Talma découvre le théâtre en Angleterre où il vivra près de 10 ans auprès de son père, dentiste à Londres. Revenu en France, il s'établit lui aussi comme dentiste mais sa passion du théâtre le rattrape et il s'inscrit à l'École royale de déclamation. Entré à la Comédie-Française en 1787, il en devient sociétaire en 1789 et se voit confier le rôle-titre de Charles IX dans la tragédie de Marie-Joseph Chénier qui lui vaut son premier triomphe. Ses idées révolutionnaires l'amènent à quitter la Comédie-Française en avril 1791 pour un théâtre situé rue de Richelieu, qui prend le nom de Théâtre de la République. Il reviendra cela dit à la Comédie-Française en 1799 et en sera le doyen de 1824 à 1826, année de sa mort. Connu pour son amour du costume historique -il fait sensation dans le *Brutus* de Voltaire en toge romaine, jambes et bras nus, les cheveux courts- Talma se signale aussi par son phrasé naturel, plus proche du ton parlé que de la déclamation et l'importance qu'il accorde au jeu muet comme à la

mise en scène. Sous le Consulat et l'Empire, sa gloire s'accroît, d'autant qu'il est l'acteur favori de Napoléon Bonaparte qu'il a connu lorsque celui-ci n'était encore qu'un jeune général. Le dernier spectacle auquel l'Empereur assistera, quelques mois avant Waterloo, sera d'ailleurs une tragédie de Luce de Lancival, *Hector*, dans laquelle Talma tient le rôle titre. Après la chute de l'Empire, Talma poursuivra sa carrière, enchaînant les tournées en France comme à l'étranger. À l'occasion du bicentenaire de sa mort, le musée national de la Maison Bonaparte, en partenariat avec la Comédie-Française, lui consacre une exposition qui, outre sa carrière théâtrale, aborde ses liens personnels avec Napoléon et ses liens avec le monde politique sous le Consulat et l'Empire. Peintures, dessins, estampes, objets d'arts, médailles, livres et manuscrits- retracent le parcours du tragédien, de son entourage, ses grands rôles. Autour de cette exposition, le 20 mars à 18h, Jean-Marc Olivesi, conservateur général du patrimoine au Musée national de la Maison Bonaparte présente au Palais Fesch une conférence sur «*La culture littéraire et théâtrale des Bonaparte*» où il sera question de la passion de Napoléon pour la tragédie classique; celle de l'opéra baroque pour son père Charles; du goût des grands poèmes épiques de la Renaissance chez les Corses du temps et des modèles politiques de l'Antiquité à travers les auteurs grecs et romains mais aussi des tragédies de Corneille et de Racine.

Du 20 mars au 30 juin 2026, puis du 1^{er} au 30 septembre 2026. Musée national de la Maison Bonaparte, Ajaccio. 04 95 2143 89

THÉÂTRE

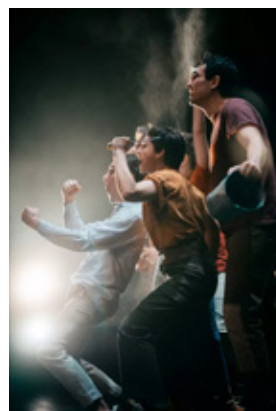
On ne jouait pas à la pétanque dans le ghetto de Varsovie

Le comédien et auteur Éric Feldman

a choisi d'utiliser l'humour pour aborder sur scène la mémoire de la Shoah dans un stand-up à mi-chemin entre conférence et confidence. Il sait de quoi il parle: ses propres parents, ses oncles et tantes furent des «*enfants cachés*», survivants de l'Holocauste. Dès lors, que transmettre à leur descendance? S'il parle de cette histoire, c'est aussi pour faire mesurer le traumatisme qu'un crime de masse engendre pour une société et l'importance d'en témoigner: «*Mes grands-parents étaient des étrangers en France, ils ont rêvé la France de Victor Hugo et d'Émile Zola, ils ont eu celle de Philippe Pétain et de Pierre Laval, ils ont connu les rafles et la déportation. Mon père, ma mère, mes oncles et tantes portaient l'étoile jaune infamante, ils ont miraculeusement survécu. Aujourd'hui, ils sont morts ou très âgés. Bientôt il n'y aura plus aucun témoin direct de cette sombre période. [...] Je crois qu'en tant qu'enfant de cette famille brisée j'ai quelque chose à en dire. Je crois que cela peut toucher les gens, et se prêtera particulièrement bien aux rencontres avec le public, et surtout avec les jeunes*». Au fil de ce seul-en-scène, il est question de la grande Histoire, de la psychanalyse, du yoga, du miracle d'être vivant et on croise tonton Gilbert et tonton Lucien, l'écrivain Isaac Bashevis Singer, Freud et Milosh, le chat d'Éric.

Les 19 et 20 mars 2026, 18 h 30. Théâtre de poche Sant'Angelo, Bastia.

04 95 3176 41 & agenda.bastia.corsica



Frantz

Frantz est un jeune homme minutieux.

Employé modèle, collègue sans histoire, il mène une vie solitaire et routinière. Mais voilà qu'une nuit, un coup de téléphone vient chambouler son train-train. Il hésite à décrocher, car il est plus de 23h et on n'a pas idée d'appeler les gens à cette

heure-là. Mais il prend l'appel et apprend le décès de son père qu'il n'avait pas revu depuis longtemps. Cette perte l'amène à reconsidérer sa vie et son avenir... À l'avant-scène, deux personnages; l'un incarne Frantz et s'exprime uniquement par le mime, l'autre est le narrateur qui retrace l'histoire du jeune homme: son enfance, ses rapports avec son père, son entrée dans le monde du travail, ses amours aussi brèves que décevantes... En fond de scène, une table et une étagère jonchées de tout un bric-à-brac dans lequel puisent trois comédiens bruiteurs pour créer en direct tout le fond sonore de l'histoire: le souffle du vent, le bruit de la photocopieuse du bureau, les portes des ascenseurs... L'imagination du public fait le reste. Un spectacle de la compagnie BPM. À partir de 10 ans.

Le 26 mars 2026, 20h. L'Aghja, Ajaccio.

04 95 20 4115 & aghja.eu

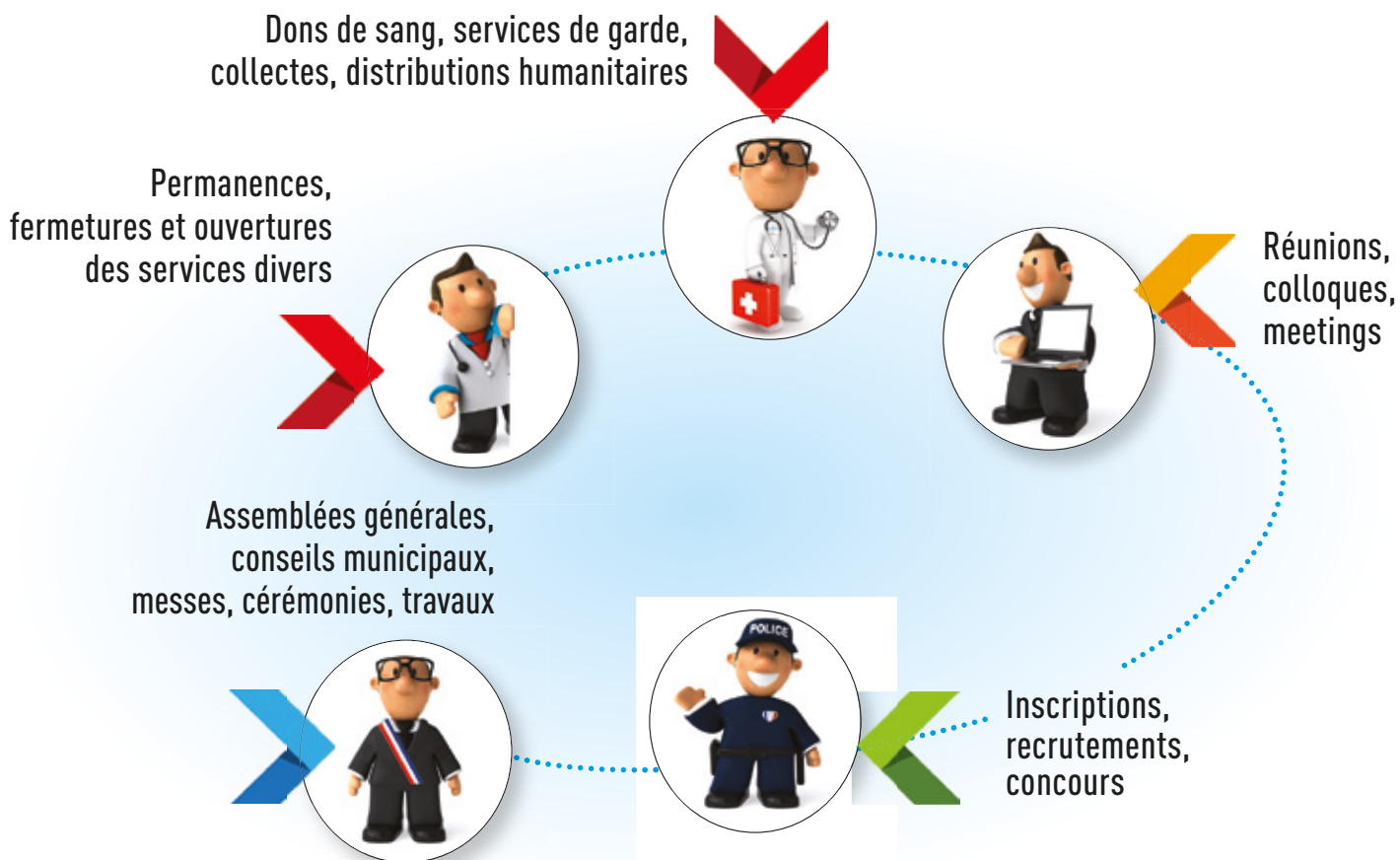
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

